

cantal
auvergne

Durée : 3h50

Longueur : 13,4 km

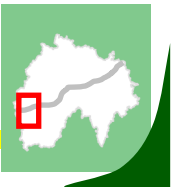
Balissage : 

▼ 440 m ▲ 597 m

Dénivelé : + 330 m

Assez facile

Étape 7-2 LACAPELLE-VIESCAMP - LAROQUEBROU



Depuis Lacapelle-Viescamp, l'itinéraire longe en partie le lac de Saint-Etienne Cantalès et amène à Laroquebrou qui bénéficie du classement Petite Cité de Caractère. Le château symbolise le point ultime de la traversée cantalienne de la voie d'Auvergne du chemin de Saint-Jacques.

D (Hors balisage Via Arverna) Depuis l'église de Lacapelle-Viescamp, retrouver la mairie et la RD18 en face du cimetière. La suivre à gauche. Dépasser le camping et peu après, prendre la petite route à gauche juste avant le pont qui enjambe la voie ferrée. Descendre cette petite route et retrouver la RD18. Prendre à droite et après environ 400 mètres, traverser le pont de La Marie. Parcourir encore 200 mètres.

1- Quitter la RD18 pour une petite route qui monte sur la droite. Poursuivre la montée par le chemin et traverser le pont qui enjambe la voie ferrée. Dépasser le hameau de La Vielle.

2- Après environ 250 mètres, quitter la route pour prendre un bon chemin sur la gauche et récupérer le tracé de la Via Arverna. Le chemin débouche sur la RD361. Prendre à gauche, dépasser le hameau du Cassan et poursuivre sur la départementale pendant environ 1,5 km. Au carrefour prendre à gauche la RD 461, traverser le passage à niveau (prudence) et juste après, prendre le chemin qui part à droite. Poursuivre sur ce bon chemin qui longe un temps la voie ferrée à main droite. Poursuivre en face sur le chemin en sois-bois qui remonte en se resserrant entre les prairies et déboucher sur la RD18.

3- Prendre à droite et l'emprunter sur quelques mètres puis prendre à gauche un chemin qui longe un pré à main droite. Arrivé à la petite route, prendre à droite (beau panorama sur les Monts du Cantal) et retrouver plus bas la RD18. Prendre à gauche et la suivre sur environ 650 mètres.

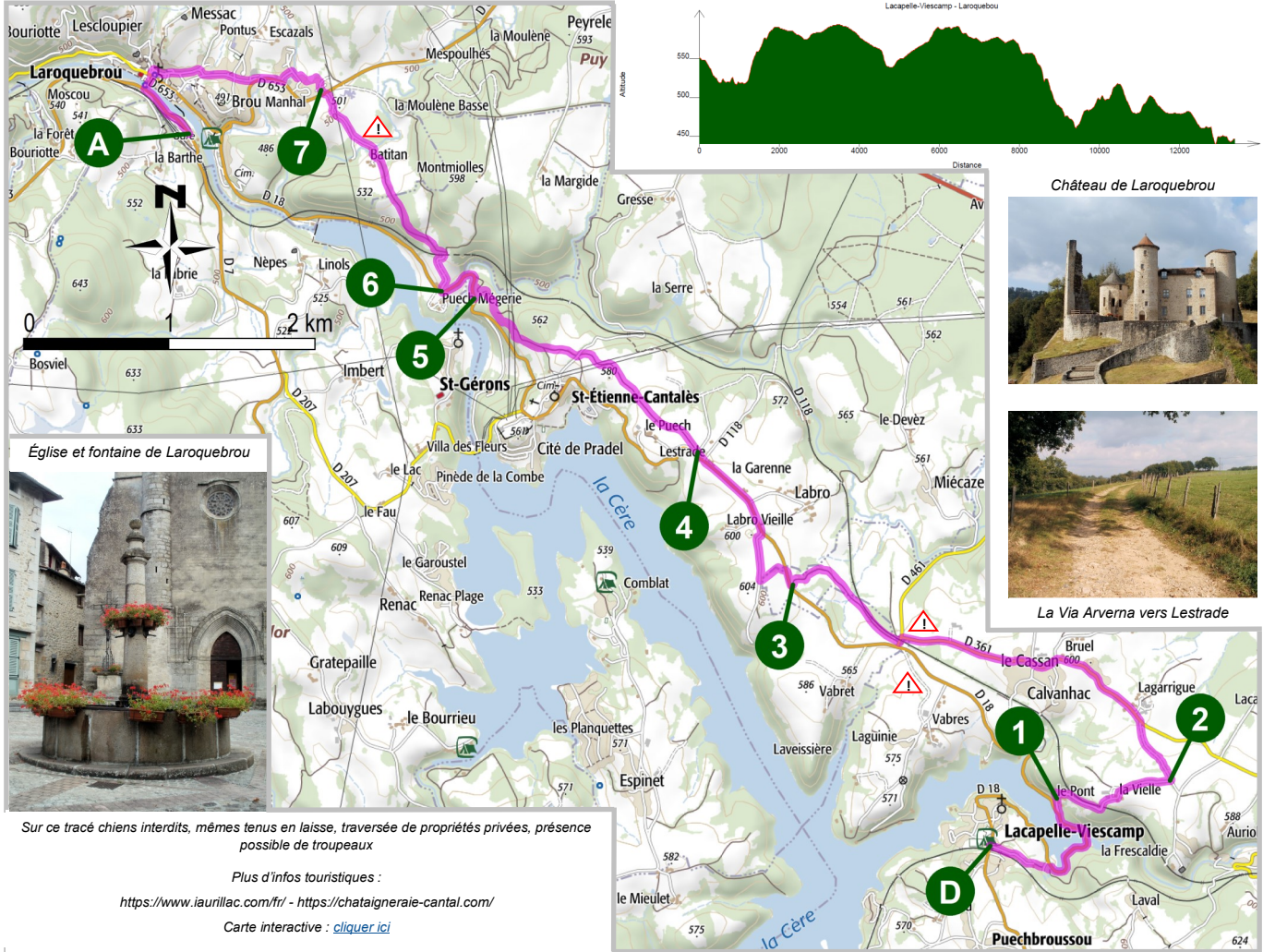
4- Aux maisons de Lestrade, prendre en face un chemin qui passe à main gauche d'un petit abri-bus en béton et qui se poursuit entre les prairies. Au croisement continuer en face. Au carrefour suivant, au niveau d'une croix en fer, laisser la piste de gauche qui au bout de 500 mètres conduit à Saint-Etienne Cantalès et prendre en face. Peu après le chemin pénètre dans un bois. Suivre le balisage et redescendre sur la RD18.

5- La prendre sur la droite. Traverser le pont et continuer sur environ 200 mètres.

6- À l'entrée du hameau de Puech Mégerie, prendre à droite le chemin qui passe entre les murs et monte vers une grange. Poursuivre sur ce large chemin. Passer au-dessus du tunnel ferroviaire et poursuivre entre les bosquets et les prairies sur environ 900 mètres. Aux maisons de Batitan, retrouver une petite route. Descendre à droite et peu après franchir le ruisseau de Branugues. Poursuivre sur cette petite route pendant environ 500 mètres et retrouver la RD653.

7- La traverser (prudence) et prendre en face la petite route qui entre dans le lotissement de Puy Marot. Retrouver un peu plus loin la promenade piétonne et l'emprunter pour traverser le lotissement. Redescendre sur la RD653. Prendre à droite, dépasser la station service et peu après monter à droite pour emprunter la rue Emile Delmas. La suivre sur environ 350 mètres. Juste après la poste, prendre à droite puis à gauche la rue Darnont et accéder à la place de l'église. Traverser le pont qui enjambe la rivière Cère. Au carrefour prendre à gauche la RD7 en direction du Rouget. Remonter la rue et accéder à la gare.

CRAIG - SCAN 50 EXPRESS © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



Pour une balade sans soucis :'

Se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire, emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topoguide, carte IGN à jour, éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi, ne pas quitter les sentiers balisés, ne pas randonner avec son chien dans les zones d'estives, ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache, contourner les troupeaux, refermer les clôtures à la traversée des pâturages, ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable, ne pas fumer ou faire de feu, ne pas camper (bivouac toléré), ne cueillir aucune plante, en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête, chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre, en cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route la plus proche et téléphoner au 15 au 17 ou 18 en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident. Numéro d'urgence européen 112.

Les informations présentées dans ce document sont fournies à titre indicatif. Fiche mise à jour pour 2022.

Pour signaler un problème sur l'itinéraire : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>